

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :

Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 310 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux portant sur la réfection du réseau d'eau pluviale du centre bourg

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-49**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien

Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

Absents non excusés : MM. TAULEMESSE Karine

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Pour le financement de cette opération, Mme la Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 310 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique**Montant** : 310 000 euros**Durée de la phase de préfinancement** : 0 mois**Durée d'amortissement** : 40 ans**Dont différé d'amortissement** : 0 mois**Périodicité des échéances** : Annuelle**Index** : Livret A**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA**Amortissement** : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Mme la Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 27 juin 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

